

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30 janvier 2020
Compte rendu sommaire
Affiché en exécution de l'article L.121.17 du Code des Communes

Présents : Régis FORESTIER, Claudine DEMIERRE, Jean-François GAUDIN, Annie JORAT, Nicolas JACQUARD, Sophie CURDY, Régis BERTHIER, Arnaud BOSSON, Christine BUCHARLES, Nathalie GONCALVES, Gérard GUDEFIN, Chantal LELEU, Arnaud MAGREZ, Daniel MERCIER, Eric MEYNET, Nadine MONTFORT, Anne PISSARD-MAILLET

Excusé : Xavier BOSSUT

Absent : Delphine CAPRI

Nicolas JACQUARD a été élu secrétaire de séance.

- 1) Le Conseil Municipal décide de créer un emploi d'adjoint technique pour le service des eaux et de l'assainissement afin de pourvoir au remplacement d'un agent à compter du 16 mars 2020.
- 2) Le taux horaire du SMIC étant porté à 10,15 € au 1^{er} janvier 2020, il accepte de relever le salaire horaire des agents communaux rémunérés à l'heure à compter de cette date.
- 3) Dans le cadre du recensement de la population effectué par des agents recenseurs recrutés par la Commune, il décide que la rémunération sera fixée sur la base de l'indice majoré 327 de la Fonction Publique Territoriale, et qu'il sera versé à chaque agent un forfait de 100 € pour les frais de transport.
- 4) En ce qui concerne l'acquisition du matériel nécessaire à l'activité d'épicerie dans les locaux communaux situés dans l'ensemble immobilier « Les Terrasses du Haut-Fleury » au 325 route de la Montagne, il accepte les offres présentées par les fournisseurs indiquées ci-après :
Lot 1 : meubles froids : ALP'EQUIPEMENT (74250 VIUZ EN SALLAZ) pour un montant TTC de 23 187,12€
Lot 2 : rayonnages pour produits secs : RETIF (74960 ANNECY) pour un montant TTC de 14 998,05€
Lot 3 : meubles spécifiques fruits et légumes en vrac : LES ARTISANS DU BOIS (04300 FORCALQUIER) pour un montant TTC de 9 014,76€
- 5) Il fixe à 500 € le montant du loyer mensuel, taxes et charges en sus, et à 500 € le montant du dépôt de garantie pour le projet de bail à usage commercial avec l'Épicerie de la Montagne représentée par Mme Sonia GERDIL et Mme Sandra GERDIL, co-gérantes.
- 6) Suite à la réunion de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) qui a pour mission de procéder à l'évaluation du montant des charges transférées à la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre, il approuve

l'évaluation libre de l'attribution de compensation visant à ajuster l'évaluation des transferts de charges liées à la compétence promotion du tourisme.

- 7) Il autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition par l'Association « Les Petits Montagnards » à la Commune de Mieussy d'une employée de l'association, Mme Thyfène FONTAINE, pour intervenir au sein du restaurant scolaire ou au groupe scolaire de manière ponctuelle pour effectuer des remplacements.
- 8) Il accepte de verser à l'Association « Les Petits Montagnards » une avance de 12 250 € sur la subvention 2020 afin de faire face notamment aux charges de personnel.
- 9) Il autorise le Maire à signer la convention « Don de mémoire » avec l'Ecomusée PAYSALP. L'adhésion à ce réseau à titre individuel est pour une durée de 3 ans (2020 – 2022) moyennant une participation annuelle de 2 900 € par an dont 1 400 € au titre de l'adhésion et 1 500 € au titre de l'action « Don de mémoire ».
- 10) Il décide pour 2020 de laisser inchangé le montant de la participation financière annuelle des familles pour les transports scolaires, à savoir : 69 € pour un enfant, 58 € pour le deuxième et 49 € pour le troisième.
- 11) Il décide d'instaurer à compter du 1^{er} mars 2020 un tarif supplémentaire de 100 € pour la location de la salle socio-culturelle aux particuliers pour une journée supplémentaire au week-end.
- 12) Suite à la demande de subvention de la Section des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Samoëns, il accepte de leur allouer la somme de 200 €.
- 13) Il décide de ne pas donner une suite favorable à la demande de subvention de l'École Catholique d'apprentissage par l'automobile (ECAUT) à Viuz-en-Sallaz.
- 14) Il approuve l'avenant de la Société GAY CONSTRUCTION d'un montant de 475,58€ HT soit 570,70€ TTC concernant les travaux relatifs à la création d'un parking en amont de la Mairie (Lot 2). Cela comprend d'une part l'étude de type G3 et le suivi technique d'exécution supprimé représentant une moins-value de 1575,00€ HT soit -1890,00€ TTC, d'autre part la reprise en sous-œuvre de l'angle du bâtiment « le bûcher » comprenant l'assise en béton et le mur en BA représentant une plus-value de 2050,58€ HT soit +2460,70 € TTC.
- 15) Il accepte la demande de branchement d'eau au réseau communal présentée par M. Anthony JORAT et Mme Amandine JACQUARD (route de Cloiset).
- 16) Il autorise le Maire à signer un projet de convention à établir entre la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre, la Commune de Taninges, la Commune de Mieussy et le Syndicat Intercommunal des Montagnes du Giffre ayant pour objet de définir les modalités d'intervention de la CCMG sur l'ensemble de son territoire dans le cadre de l'opération Arve Pure avec les structures également compétentes en assainissement.

Le Maire,
Régis FORESTIER

1 place de la mairie – 74440 MIEUSSY
Tél 04 50 43 01 67 – Fax 04 50 43 14 24
accueil@mairie-mieussy.com – www.mieussy.fr

